

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche organise un concours **externe**, un concours **interne** et un **concours de 3^{ème} voie** d'accès au grade

D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL **Principal de 2^{ème} classe**

➤ **CONCOURS EXTERNE POUR 12 POSTES**

Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national de la certification professionnelle instaurée par le Décret n°2019-14 du 08 Janvier 2019 (ou du niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles du 21 Mars 1969) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

➤ **CONCOURS INTERNE POUR 12 POSTES**

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

➤ **CONCOURS DE TROISIEME VOIE POUR 6 POSTES**

Ouvert aux candidats justifiant pendant une durée de quatre ans au moins de l'exercice, soit d'activités professionnelles privées, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Pour toute information complémentaire, en particulier sur les conditions pour concourir, vous pouvez contacter le Service Concours du Centre de Gestion de la Manche.

Date et lieu des épreuves écrites : 10 Mars 2022 à Saint-Lô ou sa périphérie

Période de retrait du dossier d'inscription : du 05 Octobre au 10 Novembre 2021

- *soit sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et affranchie au tarif 100g en vigueur ; cachet de la poste faisant foi ;*
- *soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche ;*
- *soit par préinscription sur le site www.cdg50.fr. Le dossier d'inscription imprimé lors de la préinscription devra être retourné au Centre de Gestion de la Manche au plus tard le 18 Novembre 2021 (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.*

***Aucune demande par téléphone, mail ou fax ne sera acceptée.
Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé.***

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : le 18 Novembre 2021

- *soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche ;*
- *soit par voie postale, au Centre de Gestion de la Manche (cachet de la poste faisant foi).*

CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace

CS 12309

50009 SAINT-LO Cedex

[du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00]